L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 29 AOUT 1885.

Athénée Louisianais.

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine au Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membre de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé audessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1|2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMEMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884 :

Primes sur risques de feu........	$542,214 35	
Primes sur risques de mer........	54,870 98	
Primes sur risques de rivière....	16,603 64	
		$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884.....		158,474 00
Total des primes..............		$772,162 97
A déduire :		
Primes remboursées et réfaction (Rebate).......	$32,165 94	
Réassurances.......	138,735 29	
Primes sur risques non termin és....	152,925 00	324,7626
Primes nettes acquises.....		$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes.......		24,757
		$472,154 60
Pertes payées sur les risques de Feu.......	$250,728 33	
de Marine........	34,764 71	
de Rivière.......	3,355 51	
Pertes non ajustées	40,000 00	
	$328,848 55	
Commission d'agences.....	$83,958 58	
Dépenses d'agences	11,370 12	
Taxes et Licences..	4,063 23	
Dépenses de bureau	27,431 68	
Dépenses casuelles.	4,159 24	459,831 38
Bénéfice net......		$12,322 25
Dividende semi annuel de 5 0|0 déclaré au 30 juin 1884..........		$15,000 00

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0|0........	$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans........	51,000 00
Premium Bonds........	52,916 17
Argent en caisse........	33,796 88
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi........	15,000 00
Primes en voie de recouvrement.	26,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe........	46,749 81
Prêts sur hypothèque........	56,111 24
Effets à recevoir pour primes et autres........	5,386 23
Bons, actions et autres valeurs...	17,939 20
Meubles et installations de bureaux........	2,500 00
	$627,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein........	$300,000 00	
Fonds de réserve..	31,526 78	
Dividendes non réclamés........	2,724 00	
Pertes non réglées.	40,000 00	
Primes sur risques non expirés.......	152,925 00	527,175 7

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.

LEON SERÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1885.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5.00
CLASSE L,
DE LA COMPAGNIE DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle - Orléans, Lne.,
MARDI, 8 SEPT. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$ 2 6 5, 5 0 0.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000......	25,000
1 Lot de ...	10,000......	10,000
2 Lots de ...	6,000......	12,000
5 Lots de ...	2,000......	10,000
10 Lots de ...	1,000......	10,000
20 Lots de ...	500......	10,000
100 Lots de ...	200......	20,000
300 Lots de ...	100......	30,000
500 Lots de ...	50......	25,000
1,000 Lots de ...	25......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit........	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit........	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit........	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écri b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York en traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle E. Mee vs. Succession de Marie Gueno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,041.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Dupré et Gayoso, désigné comme lot numéro cinq, conformément à un plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du 5 mars 1855, déposé comme plan numéro deux dans le livre des plans, en l'étude de P. E. Théard, alors notaire en cette ville, le dit lot mesure, au pied américain, trente-trois pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Esplanade, trente et un pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Washington sur une profondeur d'une rue à l'autre de cent quarante pieds huit pouces et six lignes sur un côté et cent cinquante-et-un pieds cinq pouces et deux lignes sur l'autre côté.

Etant la même propriété que feue Marie Gueno a acquise en son propre nom de la Ville de la Nouvelle-Orléans, par acte passé le 3me jour d'avril 1855, pardevant Paul E. Théard, alors notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 août—1,8,15,22,26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme P. G. Magne vs. Mme Veuve Sarah Powell et Laura Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 14,916.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, St-Charles, Erato et Clio, et mesurant vingt-et-un pieds onze pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-sept pieds trois pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles ; borné dans le fond par une allée de huit pieds de largeur, pour l'usage en commun du dit lot et autres. Le lot saisi dans cette affaire est désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par Louis Surgi, architecte, en date du 21 août 1844, déposé en l'étude de C. Boudousquié, anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété acquise de Emily Louisa Jones, épouse de E. M. Irena, par Mlle Laura Wood, fille mineure de Mme Sarah Clinchy, veuve en premières noces de George Wood, décédé, et en secondes noces de Jacob Powell, et issue de son premier mariage avec George Wood.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26août—26 sept2 9 16 23 26

Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud.

BUREAU DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL, Nlle-Orléans, 1er août 1885.

Il sera reçu à ce bureau des soumissions cachetées jusqu'au 15 septembre 1885, à midi, pour les concessions et privilèges ci-après, à accorder sur le terrain et dans les bâtiments de l'Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud, au Parc Supérieur de la ville, en la ville de la Nlle-Orléans, à partir du 10 novembre 1885 :

BIÈRE (LAGER).

Trois débits (stands) pour la vente de la bière lager seulement, sur le terrain de l'Exposition et à des endroits convenables.

BUVETTES.

Quatre buvettes pour la vente des liqueurs, lesquelles seront placées comme suit : Une dans le Main Building à droite de l'entrée principale ; une dans le Government Building, près de l'une des quatre entrées principales ; deux au dehors sur le terrain de l'Exposition, près du dépôt à passagers du chemin de fer à vapeur, ou près de l'endroit où sont maintenant situés les édifices du "Public Comfort".

CIGARES ET TABAC.

Cinq débits pour la vente de tabac et de cigares, sur le terrain de l'Exposition.

CIDRE.

Deux débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du cidre seulement ; deux dans le Main Building et un dans le Government Building.

LIMONADE.

Sept débits pour la vente de la limonade seulement.

CAFÉ, THÉ, CHOCOLAT ET SANDWICHES.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du café, du thé, du chocolat et des sandwiches.

SODA, MEAD, ET EAUX MINÉRALES.

Quatre débits de soda, mead et eaux minérales, dans le Main Building ; trois, dans le Government Building ; un dans le Horticultural Hall, et quatre, au-dehors, sur le terrain

SUCRE D'ORGE OU CANDY.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du sucre d'orge ou candy ; quatre dans le Main Building ; deux dans le Government Building.

BATEAUX A RAMES.

Deux privilèges pour bateaux à rames sur les lacs du Parc.

RESTAURANTS.

Quatre restaurants placés comme suit :
Un dans la galerie du Main Building.
Un dans la galerie du Government Building.
Deux, au-dehors, sur le terrain, à proximité du Main Building.

Il ne sera rien demandé de plus pour l'espace assigné aux restaurants dans le Main Building et le Government Building, mais les adjudicataires devront construire des cuisines détachées conformément à des devis soumis à l'approbation de l'architecte.

JOURNAUX ET REVUES.

Deux privilèges.—Chacun des adjudicataires aura le droit d'ériger quatre pavillons (pas davantage) sur les points désignés ou approuvés par le Directeur Général.

POP CORN (MAIS GRILLÉ.)

Deux privilèges, sur le terrain de l'Exposition.

PISTACHES.

Deux privilèges sur le terrain.

CIRAGE.

Deux privilèges pour le cirage des bottes et chaussures, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

SALONS DE BARBE.

Deux privilèges, un dans le Government Building et un dans le Main Building.

HUITRES ET PALOURDES (CRUES).

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FRUITS ET NOIX.

Quatre privilèges, au dehors des bâtiments, sur le terrain.

SOUVENIRS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

BOULANGERIE.

Un privilège sur le terrain.

CRÊMES GLACÉES ET PATISSERIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FAUTEUILS ROULANTS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CANNES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

PARASOLS ET PARAPLUIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CATALOGUE ET GUIDE.

Un privilège pour la publication et la vente.

Toute personne désirant faire des soumissions pour la concession de privilèges non énumérés ci dessus, est invitée à les adresser à la Direction qui se réserve le droit de les accepter ou de les rejeter.

REGLEMENTS.

Les règlements suivants au sujet de l'octroi de concessions, et de privilèges sont livrés à la publicité dans l'intérêt de qui de droit :

1. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges sont soumis aux règlements généraux qui déjà existent et à ceux qui, subséquemment pourront exister.

2. Les acquéreurs de concessions et de privilèges n'ont droit qu'à l'espace qui leur est adjugé, et doivent, à leur frais, y ériger les constructions nécessaires : estrades, grilles, cloisons, comptoirs, vitrines et toutes les installations.

3. Les acquéreurs de concessions et de privilèges ne seront pas autorisés à vendre leur marchandises ou à distribuer leur cartes-réclames hors des emplacements qui leur seront assignés. Le colportage ne sera pas toléré dans les palais et sur les terrains de l'Exposition.

4. La location des concessions et des privilèges se fera par le Chef des Installations, avec l'approbation du Directeur-Général.

5. Le jeu, sous aucune forme, et dans aucune circonstance, ne sera permis aux cessionnaires de privilèges. La violation de ce règlement entraînera la confiscation des droits.

6. Les exposants ayant des machines fonctionnant pourront se procurer des permis les autorisant à vendre dans les palais mêmes de l'Exposition, les produits de leur fabrication, permis qui leur seront donnés en vertu des règlements généraux et de tels règlements spéciaux qu'il serait jugé nécessaire d'adopter plus tard.

7. Il sera bien entendu dans les contrats passés avec les cessionnaires de privilèges et les permis autorisant la vente des articles manufacturés, qu'en tout temps, le droit sera acquis au Directeur-Général ou à tout officier exécutif de l'Exposition de pénétrer dans les enceintes réservées aux exposants à dessein de s'assurer si les règlements sont rigoureusement mis en vigueur ; s'il ne s'y commet pas d'infractions.

8. Des soumissions cachetées seront sollicitées toutes les fois que la nature du cas le permettra, pour l'obtention des concessions ou des privilèges ; et toutes les soumissions agréées devront être suivies d'un contrat écrit au moins dix jours après l'adjudication. Le paiement s'en fera ainsi : 10 pour cent comptant ou en un chèque certifié accompagnant chaque soumission ; 15 pour cent au moment où se signeront les clauses du contrat, et 25 pour cent additionnels tous les trente jours suivants jusqu'à parfait paiement.

9. Lorsqu'il y aura plus d'un privilège offert, le plus haut enchérisseur aura le premier choix des diverses locations, et chaque soumissionnaire fera choix de son emplacement dans l'ordre de son offre, jusqu'à ce que disposition ait été faite de tous les emplacements.

10. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges auront, s'ils y sont requis, à passer contrat avec la direction de l'Exposition, dite : "North, Central and South American Exposition," avec des sécurités qui seront acceptables à la Direction, pour la fidèle exécution de leurs engagements.

11. La Direction aura la faculté de révoquer ces concessions ou privilèges dans tout cas où ses règlements auront été enfreints.

12. La Direction se réserve le privilège de repousser l'une quelconque ou toutes les soumissions qui lui seront adressées.

S. H. BUCK, Directeur-Général.

Approuvé ;
E. B. McCONNICO, Président.
6août—1m J,D,Mar

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John George Abry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,085—Division E.—Attendu que George Fachnle a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John George Abry, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

19 août—19,25,29

Succession de Dennis Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,108—Division —Attendu que Mme Louis R. Shanks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dennis Kelly, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

23 août—23,28—2 sept

Succession de Wm Richard Meek.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,049—Division E.—Attendu que William R. Meek Jr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Richard Meek, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

20 août—20,25,29

Succession de Bernard Brink et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No. 4951 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Wessing, tuteur datif des mineurs Caroline, Elizabeth et George Brink ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 août—26, sept 1,4

Succession de James Cousley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 5061.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Cousley, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

W. G. McGEEHAN, Greffier.

26août—26. sept 1. 4.

Succession de Charles Gibert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,117.—Division —Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Gibert, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26août—26 sept1 4

Succession de Morris Raschke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,008—Division D—Attendu que Lucius M. Brunswig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Morris Raschke, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 août—26—sep 1.4

Succession de Marie Célèste De L'Homme, veuve de Pierre Trépagnier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,303—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par François Oscar Trépagnier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

19 août—19,25,29

Succession de Marguerite Richard, veuve en premières noces de François Girardat et en secondes noces de Simon Niefe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,400—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Mme Zelica Niefe, femme de Leonard Schneider, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

19 août—19,25,29

Succession de Mme Sophie Trigant de Beaumont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,858—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sophie McBride, exécutrice testamentaire, dative, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

21 août—21,25,29.

Succession de Edwin Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,828—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellie M. Deusenberry administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

21 août—21,25,29

Avis aux Créanciers.

J. O. Terry & Sons vs. leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,573—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte spécial présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28août—28 sept 1,5

Krebs & Schwarz vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 14,613—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Krebs & Schwarz et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernhard Meyer, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

21août—21,25,20

James Durel vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 14,138—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de James Durel et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Durel, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18août—18,25.28.

Darby & Tremoulet vs leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 7,878—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de Darby & Tremoulet et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Tremoulet, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier,

26 août—sept 1,4

Thomas McHugh vs. Charles Sash.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nlle-Orléans, No 8,831—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 8 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enliassé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions : comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable 1ère Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

26 août—26—1,8sept

J. R. Douglas vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,588—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de J. R. Douglas et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par David Cohn, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

21 août—25,29

ELIXIR ALIMENTAIRE
DE
DUCRO.

Son principe, la viande pure, est scientifiquement combiné avec des substances médicales qui lui donnent des propriétés stimulantes merveilleuses. Les forces vitales sont régénérées sans qu'il en résulte de fatigue pour les organes de la digestion. Il est inappréciable dans les cas de fièvres typhoïdes, jaunes et paludéennes et donne la force de se débarrasser de ces maladies mal, gnes. Il est hautement recommandé par les principaux médecins de Paris comme un tonique pour les convalescents et les personnes faibles, aussi pour les affections des poumons. Vendu par tous les pharmaciens et droguistes.

1er mai—1 an—V

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la N. O. Gas Light Co.

A L'ENCAN.

Dans l'affaire des mineurs Geddes No 10,046 et dans la Succession de Mme Jane Shepherd No 14,034.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—MARDI, 10 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans les affaires ci-dessus il sera vendu à l'encan, les actions ci-après décrites, à savoir :—

Deux cents (200) actions du fonds-capital de la New Orleans Gas Light Company seront vendus en lots au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant avant le transfert.

29 août—29,30—sept 5, à date

PAR D. E. MORPHY.

Olives. Olives. Olives.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 29 août 1885, pour le compte de qui il appartiendra, à 11 heures du matin, au magasin No 86 rue Magazine.

S. & Z.—38 caisses Olives.

Conditions—Comptant. 29 août—1f.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

C. A. Miltenberger vs Chas. Gaulon.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 8756—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan le MERCREDI 9 septembre 1885, à l'écurie Stonewall Jackson, No 132 rue Baronne, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un wagon à quatre roues, un mulet, un jeu de harnais, une petite charrette à deux roues, trois charrettes à charbon saisi dans l'affaire ci-dessus.

En outre je procéderai à la vente à l'encan, le même jour, à midi, en mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet de la propriété ci-après décrite, à savoir :

U lot de meubles de maison conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable 1re Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

29 août—29—sept 4.9

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES QUE le 19me jour de juin 1885, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir :

Mme Florence Johnson vs. Albert Cammack.—No 14,192, Division "A."

Dans cette affaire, soumise à la Cour par les avocats du registre d'après l'évidence et les plaidoyers enregistrés, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante et pour les raisons oralement assignées par la Cour :

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Florence Johnson, épouse d'Albert Cammack, et contre le défendeur, le dit Albert Cammack, pour la somme de dix mille piastres ($10,000 00) avec intérêt légal à partir du 10 novembre 1867 jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale sur toutes ses propriétés foncières, et avec privilège sur toutes ses propriétés mobilières, lui appartenant ou acquises par lui à la date ou après l'enregistrement du dit acte, le 8 novembre 1867, pour assurer le repaiement de la dite somme, comme il est prévu par la loi, et que de toutes les dites propriétés acquises par son dit mari depuis le dit 8 novembre 1867, la plaignante ait la préférence du paiement résultant de la dite hypothèque spéciale et privilège qui lui sont donnés par la loi.

Il est de plus ordonné et décrété que la communauté d'acquets et gains apparavant existant entre la dite plaignante et le défendeur soit et même est par la présente dissoute et que la plaignante soit et elle est par la présente décrétée être séparée de propriété du défendeur, son mari. Les dépens dans cette affaire devront être payés par le défendeur.

Jugement signé le 24 juin 1885

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé à la présente ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce trentième jour de juin en l'An de N. S. mil huit cent quatre vingt-cinq.

JAMES DARIER, Député Greffier.

1 juil—1 août—1 sept

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Robert S. Day, Syndic, etc., vs. Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No. 14,822. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain morceau de terre, connu comme Allards, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face en partie sur le Parc public et en partie sur le chemin de la Métairie, compris entre le Bayou St-Jean, le canal de la Nouvelle-Orléans, le chemin de la Métairie et la propriété appartenant aux héritiers de De Morant, mesurant à peu près quarante arpents de face sur le chemin de la Métairie, sur une profondeur de près dix-huit arpents sur chacun des côtés et quarante-cinq arpents sur la ligne du fond, comme il est particulièrement désigné sur un plan déposé, comme plan No. 25 en l'étude de A. E. G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville conformément au dit plan le dit morceau de terre a été transféré au feu John Davidson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Sur le dit morceau de terre est excepté—

1° Le parc public marqué sur le dit plan comme tel.

2° Et une parcelle de terre faisant face au Bayou St-Jean et marquée en couleur rose sur le dit plan.

3° Un lot de terre donné au Poydras Asylum.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la ville de Baltimore, par acte passé pardevant le dit E. G. Gottschalk, notaire, en date du 28 mars 1859, et la dite propriété appartient maintenant à la défenderesse dans cette affaire. Une moitié indivise appartenant à la veuve survivante de la communauté du dit feu John Davidson, et l'autre moitié par jugement rendu et signé les 24 et 28 mars 1882 par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, décrétant qu'elle en était la propriétaire, et comme telle, elle a été mise en possession de toutes les propriétés foncières personnelles et mixtes, conformément à l'inventaire de sa succession ; lequel jugement est enregistré au Bureau des tranferts, livre 117, folio 172.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

20 juil—29 août5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Mallen vs. Sidney Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,912.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie qui a été anciennement connue comme Burtheville, désigné par la lettre T sur un plan dressé par John F Braun, voyer, en date du 27 mars 1880, conformément au dit plan le dit morceau ou portion de terre étant dans l'ilet borné par la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme Park Boulevard, par les rues Market, Preston et Calhoun, mesurant soixante pieds sur la ligne de la propriété Foucher (maintenant City Park), sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Market et quatre-vingt-onze pieds onze pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Preston et a une largeur de soixante pieds sur la ligne du fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter Naab et Mme Magdalena Naab, sa femme, par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 2 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

20 juil- août 5,12,19,26,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Gastel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement de toutes les autres parties intéressées dans la propriété ci-dessous décrite, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Huit certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Cinquième District de cette ville (anciennement McDonoghville), désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 10 février 1845, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Lesquels lots mesurent comme suit : les lots numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurent, chacun, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur les profondeurs suivantes : les lots numéros cinq et six chacun cent quarante-neuf pieds deux pouces et trois lignes, et les lots numéros sept, huit, neuf et dix cent dix neuf pieds quatre pouces et six lignes ; le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Jackson et Jefferson, et les lots numéros onze et douze mesurent, chacun, vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

Acte ou actes de vente seront passés pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 juillet—24 31—août 7 14 21 29

Médaille d'Or à l'Exposition.

PAIN LIQUIDE
—OU—
Extrait de Malt de Nicholson.

Recommandé par les Médecins.

CE breuvage d'un goût excellent, sans alcool, est le nutritif et le tonique sans égal ; il est riche et d'une grande pureté. Convient aux personnes délicates, convalescentes, aux nourrices, aux vieillards, aux enfants et surtout pendant les chaleurs débilitantes de nos mois d'été. Très efficace dans la dispepsie, les maladies de poitrine et des intestins.

A vendre dans toutes les pharmacies, les magasins de comestibles, etc.

Ordres sollicités par l'agent,

OSCAR BERCIER,
46 rue Decatur.

4 juin—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Rue Royale.

Cette Propriété rémunérative et centralement située, No. 139 rue Royale, près de l'**Hôtel Royal** et de la **Cathédrale St. Louis.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale. —SAMEDI, 12 septembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier—

Un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Toulouse, St. Pierre et Bourbon, mesurant 37 pieds 4 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 191 pieds 10 pouces 5 lignes et 76 pieds 8 pouces 5 lignes de largeur dans le fond. Pour les dimensions voir le plan de J. E. Pilié à la Bourse.

Les améliorations comprennent cette élégante maison résidence et magasin, connue par le No 139 rue Royale et ayant de confortables chambres à coucher, salle à manger, chambre à charbon office, cave, rangé de cuisine, grandes cuves, avec tuyau conduisant dans toute la maison, baignoire, lavabeau avec marbre, chronomètre attaché, coffre fixé dans le mur, grands salons et grands corridors, etc., jardin planté en fleurs et en arbustes avec fontaine. Le tout en parfait état et avec toutes les accomodations modernes.

Les beaux magasins du rez-de chaussée, avec vitrines, sont loués à raison de $720 par an.

Le local peut être visité de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, pour billets avec hypothèque spéciale et privilèges de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à parfait paiement, la clause 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, et toutes les autres clauses usuelles ; les taxes de 1885 seront payées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication ; il fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22août—22 29 sept5 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. L. Gabici, épouse de E. Forestier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No14,824.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 30 juillet 1885, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Neuf lots de terre, situés dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Quartier et Hôpital, désignés comme lots Nos 6 à 14 inclusivement et mesurant comme suit : les lots 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces ; le No 10 mesure 31 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Dorgenois sur une profondeur et face de 118 pieds 3 pouces sur la rue Quartier. Le lot No 11 mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 156 pieds 11 pouces et 2 lignes, et les lots Nos 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 157 pieds 1 pouce. Le tout sera vendu en bloc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, au frais de l'acquéreur.

1 août—1 8 15 22 29 sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Quatrième District, No 382 rue Magnolia entre celles Jackson et Philip.

Succession de Thomas Sanders.

No 15,002—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 3 octobre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant en congé, en date du 25 août 1885, pour le compte de la succession, les propriétés ci-dessus décrites, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Locust et Magnolia, désigné par le No 10 sur un plan dressé par Pilié & Depouilly, architectes, le 25 janvier 1866, déposé en l'étude de Edgar Grima, notaire en cette ville, comme plan No 1, mesurant d'après le dit plan 31 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 4 1|2 lignes, entre lignes parallèles.

Cette propriété est la même que feue Mary Ann Brady, d'âge légal, veuve en premières noces de John S. Randall et ensuite la femme dudit Thomas Sanders, avec lequel elle a demeuré en cette ville, et qui l'a dûment autorisée et assistée, avait acquise du dit Andrew James Fitzpatrick, d'après acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 15 juin 1872 et enregistré dans le bureau des Aliénations de cette paroisse dans le Livre 101 Fol. 340.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 août—28—Sept 5 12 19 26 Oct 3.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Raffinerie à l'Encan.

Comptes ouverts, meubles de bureau, et

Dans l'affaire de Joseph Dunbar contre ses créanciers—No. 14,859.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—LUNDI, 7 septembre 1885, à onze heures, sur les lieux, Nos. 122 à 130 rue Magazine, entre Lafayette et Girod, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 25 août 1885, il sera vendu à l'encan—

La machine, les chaudières, les centrifuges, 30 tonnes de noir animal, appareils divers, et tout ce qui appartient à la raffinerie si bien connue sous le nom de "Dunbar Sugar Refinery."

Tous les meubles de bureau, un lot de comptes ouverts et un certificat d'intérêt sur les ouvoyés d'Etat pour $210.

Le tout d'après l'inventaire enregistré qui se trouve entre les mains de l'encanteur et qui sera exhibé à la vente.

Conditions—Comptant,

26 août—26, 29, 30 août ; 5 septembre jusqu'à vente

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

J. O. Terry & Sons vs. Leurs créanciers. } No 13,573 Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de la raison sociale de J. O. Terry & Sons et J. O. Terry, O. F. Terry & W. S. Terry, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et ait lieu en cette ville, MERCREDI, le 30me jour de septembre 1885, à 11 heures du matin, dans le but de voter et de fixer les conditions auxquelles seront vendus les biens mobiliers livrés par le dit insolvable.

Nouvelle-Orléans, 27 août 1885.

[Signé] F. A. MONROE, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant en place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", maintenant absent en congé.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

28 août—28,—9, 12, 20, 26 sept.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

W. Harry Seymour vs. Ses Créanciers. } No. 15,127 Division B.

ORDRE DE COUR—La Cour ayant pris en considération la pétition soumise en cette affaire et les pièces y sont annexées ainsi que les affidavits qui les accompagnent ; la Cour, d'une autre part, ayant la certitude que le pétitionnaire demandeur W. Harry Seymour a rempli toutes les formalités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit W. Harry Seymour, insolvable, est par le présent accepté au profit de ses créanciers. Une assemblée de ses créanciers aura lieu le 30 septembre 1885, devant Geo. W. Christy, notaire, à 11 heures du matin, pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable W. Harry Seymour soient suspendues. La dite assemblée de créanciers est autorisée à fixer les conditions de la vente des biens, droits, créances, et droits d'action du débiteur. Il est de plus ordonné que Ernest Morel soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 août 1885.

Signé: F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant en congé.

Pour copie conforme,

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

28 août—28—9,18,26,30 sept

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

Henry Emerson contre La compagnie New Orleans Spanish Fort & Lake Rail Road. Fi Fa contre Henry Emerson } No 10,518

Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District Oriental de la Louisiane.

EN vertu d'un writ de alias fi fa, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus haut et dernier enchérisseur, LUNDI le 28me (vingt-huitième) jour de septembre 1885, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir :

Huit lots de terre avec toutes les améliorations situées dans Elkinsburg, (ville de la Nouvelle-Orléans), près du lac Pontchartrain, du côté ouest du Bayou St-Jean, et désignés par les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-huit, vingt-neuf et trente-trois, sur un plan d'Elkinsburg, dressé par L. Bringier, voyer général, le 7 avril 1831, lequel plan était déposé au bureau de Wm. Christy, ancien notaire de la Nouvelle-Orléans. Les dits lots Nos. 17, 18 et 19 ayant une façade de soixante pieds chacun sur la rue 1st Lake et une profondeur de 150 pieds, formant l'encoignure des rues 1st Lake et Genois ; les lots 23 et 24 sont attenants, à l'arrière des lots 18 et 19 font face à la rue 2nd Lake et ont soixante pieds chacun, ayant une profondeur de 150 pieds et formant l'encoignure des rues 2nd Lake et Genois ; les lots 28 et 29 mesurent chacun 60 pieds de face sur la rue 2nd Lake, avec une profondeur de 150 pieds, mais le No. 29 est réduit vers l'arrière à 48 pieds ; le lot No. 33 a soixante pieds de face sur la rue 3rd Lake et une profondeur de 150 pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis.

Nouvelle Orléans, ce 26e jour d'août 1885.

R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane.

26 août—26—sept 2 9 16 23 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

"PROPRIÉTÉS DE CHOIX."

Joli Magasin à Deux Etages, rue de l'Union No. 14.

Résidence en Briques à Etage, rue Annonciation No. 104.

Grande Résidence en Briques à Etage, sur la rue Bourbon No. 187.

Charmante Résidence sur la rue Ste-Anne No. 181, faisant face à la Place d'Armes.

Maison Double, rue Ste-Anne Nos. 177 et 179.

Une autre Maison, attenant à la propriété ci-dessus, Nos. 173 et 175 rue Ste-Anne.

Succession de Madame Hypolite Louise Dovelle, veuve de Henri Michel, décédée.

No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 juillet 1885, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir—

Premier District.

1° **Un certain lot de terre**, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Union, Perdido, St-Charles et Carondelet, lequel lot de terre mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Union, sur environ 23 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 94 pieds 2 pouces du côté de la rue St-Charles et 94 pieds 10 pouces de l'autre côté vers la rue Carondelet.

Ensemble un joli magasin en briques à deux étages, portant le No 14 rue Union.

2° **Un lot de terre**, situé dans le même district dans l'ilet compris entre les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Erato, mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue St-Thomas, sur 163 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Thalie et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur du côté le divisant du lot No 1.

Ensemble une résidence en briques à étage retirée de la rue ayant au rez-de-chaussée galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger et galerie derrière. Au premier galerie sur la façade, quatre chambres à coucher et galerie derrière ; une bâtisse en briques à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres, hydrant, lieux d'aisance, citerne, cour en briques et un jardin d'agrément sur la façade. Gaz dans toutes les chambres.

Second District.

3° **Un certain lot de terre**, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 48 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Ste-Anne, 90 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne opposée vers la rue Dumaine, à laquelle profondeur le dit lot s'élargit de 10 pieds 9 pouces, sur une seconde profondeur de 37 pieds 3 pouces 5 lignes et 59 pieds 10 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée un corridor d'entrée avec anti-chambre, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office et galerie derrière. Au premier balcon avec marquise sur la façade, quatre chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie derrière avec chambres à bain et cabinet à l'anglaise. Une autre bâtisse en briques à étage ayant sept chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, porte cochère, etc., etc. La cour est en partie pavée en pierres plates et briquetée. Gaz dans la maison. Cette propriété est louée $50 par mois avec bail expirant le 30 septembre 1885.

4° **Un certain lot de terre** situé dans le même District dans l'ilet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Remparts et St-Claude, désigné par la lettre A, d'après un plan croquis fait par Louis H. Pilié en date du 19 juin 1885. Lequel lot de terre mesure 48 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces sur la ligne la plus rapprochée vers la rues St-Claude, 78 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et la plus rapprochée vers la rue des Remparts, 18 pieds 6 pouces sur une ligne courant parallèle à la rue Ste-Anne ; de là sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot B et la plus rapprochée de la rue des Remparts, et 66 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une charmante résidence couverte en ardoises ayant galerie sur la façade, galerie sur le côté servant de corridor d'entrée avec anti chambre, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office, deux belles, chambres à coucher chambre à bain et anti-chambre, gaz dans la maison, cheminées et un marbre blanc dans le salon et la salle à manger.

Les lustres ne sont pas compris dans la vente.

Cuisine en bois couverte en ardoises ayant trois chambres avec galerie et cabinet, une autre bâtisse en briques à étage, ayant quatre chambres, lieux d'aisance, deux citernes, un grand hangar, cour carrelée, etc. etc.

Aussi, un joli jardin d'agrément.

5° **Un certain lot de terre**, situé dans le même District, dans l'ilet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Remparts et St Claude, désigné par la lettre B, d'après un plan croquis fait par Louis H. Pilié, arpenteur, en date du 19 juin 1885. Lequel lot de terre mesure 43 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 78 pieds 8 pouces sur la ligne le divisant du lot A, de là, 18 pieds 6 pouces sur une profondeur sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste-Anne, de là sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces du côté de la ligne le divisant du lot A, 64 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot C et le plus rapproché de la rue des Remparts, de là, 4 pieds 6 pouces sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste-Anne, de là, sur une autre profondeur de 66 pieds 2 pouces et 39 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison double couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de quatre chambres, puits en briques, etc., lieux d'aisance, hydrant, cour pavée, gaz dans la maison.

6° **Un lot ou portion de terre**, situé dans le même district dans l'ilet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, St-Claude et Remparts, désigné par la lettre C, et mesurant, d'après le susdit croquis plan de Louis H. Pilié, 36 pieds 6 pouces de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 64 pieds du côté le plus rapproché de la rue St-Claude, de là, 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste-Anne, de là sur une autre profondeur de 30 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot B, 95 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui va vers la rue des Remparts, et 31 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière, cuisine de quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée, gaz dans la maison.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Aussi—Une peinture à l'huile par R. Clague.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.

23 juil—28—1,8,15,22,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de J. P. Barthelemy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 14,775.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 19 septembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 août 1885, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Montreuil, Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'ilet No 7, renfermé par les rues Désiré, Piété, Remparts et St-Claude, lequel lot de terre mesure 53 pieds de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur.

2° Une autre portion de terre située dans le même district et ilet faisant partie d'un lot de terre désigné par le No 4 du dit ilet No 7 et contigu au lot ci-dessus précédemment décrit, laquelle portion de terre mesure 21 pieds, plus ou moins, de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, les améliorations qui en dépendent.

3° La moitié indivise de trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Félicianna, Bons Enfants, Marais (ci-devant Moralès) et Montégut, et désignés par les Nos 3, 3 et 4 dudit ilet. Lesquels lots de terre sont contigus et mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue des Bons-Enfants sur 118 pieds 7 pouces 4 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

4° Sept lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 391, renfermé par les rues Orléans, Dupré, St-Pierre et Gayoso, désignés par les Nos 3 à 9 inclusivement et mesurant comme suit : lots Nos 3 4 5, 6, 7 et 8 chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, même mesure sur la rue St Pierre sur une profondeur de 114 pieds 6 pouces 7 lignes entre lignes parallèles et le lot No 9, 31 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue d'Orléans, même façade à la rue St-Pierre sur une profondeur de 114 pieds 6 pouces 7 lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions Comptant—L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues pour les années 1884 et 1885.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 août—17,22,29—sept 5,12,19

Maison en bois rue Villeré No 342.

Succession de feue Caroline Jourdan. No. 14,987.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 19 septembre 1885, il sera vendu à midi, la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 août 1885.

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Villeré, Kerlerec, Columbus et Marais mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 90 pieds 10 pouces 10 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en bois ayant quatre chambres et d'autres améliorations.

Voir le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

16 août—16 22 29—sept 5 12 19

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi ilet de terre faisant face à l'Hôtel Windsor et à l'Avenue Henry Clay, et un ilet de terre amélioré sur l'Avenue Peters.

Dans l'affaire de Gidière, Day et Co. vs. leurs créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No. 17, rue Carondelet—SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 août 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Le demi-ilet de terre borné par les avenues St Charles et Henry Clay, les rues Calhoun et Benjamin—mesurant 252 pieds de face à l'avenue Henry Clay et à la rue Calhoun, sur 233 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Benjamin, subdivisée en 16 lots ; à un ilet des terrains de l'Exposition.

2° L'ilet entier borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Pitt et Prytanée, mesurant 201 pieds 1 pouce 4 lignes de face à l'avenue Peters et à la rue Octavia et 270 pieds de face à chacune des rues Pitt et Prytanée, subdivisée en 17 lots.

Conditions, comptant—Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885, et feront un dépôt de dix pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire.

23 août—23—Sept 5,12,19,26.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence confortable No 150, rue Hôpital, entre Remparts et Bourgogne.

20 Actions du Fonds Capital de la Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Hermina Doriocourt.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 15,007.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 19 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre celles Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, maintenant en congé, en date du 17 août 1885, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, à savoir :—

Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Bourgogne, Ursulines et Remparts, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Hôpital, sur 93 pieds 7 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage recouverte en ardoises, contenant 4 chambres et 2 cabinets, et une cuisine à un étage contenant 2 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant André Doriocourt, jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix d'adjudication, et déposera 10 pour cent au comptant, sur les lieux, au moment de l'adjudication.

—Aussi—

Le même jour et à l'endroit ci-dessus désigné, à midi et demi.

20 actions de $50 chacune du fonds capital de la Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans, d'après le certificat, No. 1587.

Conditions—Comptant sur les lieux.

18 août.—18/22, 29, 5, 12, 19 sept.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District.

Succession d'Edward Hils.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No. 14,828.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 6 août 1885, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Faubourg "Avart", dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 74, borné par les rues Front, Levée, Belcastle et Dufossat, désignés par les Nos 11, 12 et 13. Les trois dits lots se touchent et mesurent, chacun, trente pieds 6 pouces de face à la rue Levée sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Levée et Dufossat.

Les améliorations comprennent un joli cottage élevé et retiré de la rue, ayant trois chambres et cuisine, lieux d'aisance, cuve, etc., une grande cour plantée avec des figuiers, fraisiers et arbres fruitiers.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à 1, 2 et 3 ans ou plus tôt, la portion au crédit avec billets garantis par lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente. L'acte devra contenir toutes les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 15 22 29 sept 5 12

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième District.

Résidence cottage de choix dans le Premier District.

Jolie résidence à deux étages et terrains de valeur dans le Quatrième District.

Une occasion rare pour des personnes désirant une maison ou comme un bon placement.

Succession de Charles Prager, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 14,781.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES, encanteur.—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1885, Dossier No 14,781 dans l'affaire de la succession de Charles Prager, décédé, il sera à l'encan et sera vendu :

1° **Un lot de terre de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 4 de l'ilet No 7, borné par les rues Franklin, anciennement Benton, Liberté, Thalie et Erato, et mesurant, conformément à un plan dressé par A. S. Phelps, voyer et ingénieur, en date du 5 février 1846, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire, 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence-cottage en bois à deux corps de logis, couverte en ardoises, connue par les Nos 362 et 364 rue Franklin, et ayant 6 chambres, gaz et installation, etc. de chaque côté.

2° **Un terrain de valeur**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le même district et qui faisait la propriété premièrement décrite, et désigné comme lot No 7 de l'ilet No 7, sur un plan dressé par A. P. Rost et autres, passé le 90 mars 1841 pardevant D. L. McCoy, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure au pied américain 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence-cottage en bois à deux corps de logis recouverte en ardoises, connue par les Nos 374 et 376 rue Franklin, ayant 8 chambres, gaz, installations, etc. de chaque côté.

3° **Un terrain de valeur**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Felicity Road, Franklin, anciennement Avenue Fulton, St André et Remparts, anciennement Hercule, et désigné par le No 12 sur un plan déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire, en cette ville, connu comme le numéro 266 ; le dit lot mesure 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Felicity Road, 35 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11 et 102 pieds 1 ligne sur la ligne du côté opposé. Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux corps de logis et à deux étages couverte en ardoises connue comme les Nos 372 et 373 rue Felicity Road, et ayant dix chambres de chaque côté.

4° **Un terrain de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet et le même district que celui décrit précédemment désigné par le No 81, et mesurant 30 pieds et 4 lignes de face à la rue St-André, 30 pieds et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 2 lignes sur la ligne de division du lot No 82 et 103 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot numéro 78, le tout d'après un plan dressé par Bougerol, voyer, le 7 février 1832 et déposé en l'étude de feu Wm Y. Louis, anciennement notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une écurie et un hangar ; toutes les proportions décrites ci-dessus sont d'après des plans récents faits par Charles Schumacher, en date d'août 1885, et sont exhibés au lieu de la vente.

Conditions comptant—10 pour cent au comptant devant être payés pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclu les taxes dues et exigibles en 1885.

4 août 4,9,16,23,30—sept 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Résidence de valeur sur la Grande route St. Jean, et Terrains près du Fair Grounds.

Succession de Nicholas Wagner.

No. 14,784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 août 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1885—Division A—la propriété ci-après décrite, pour le compte de la susdite succession, à savoir :

1. Deux certains lots de terre, situés dans le Faubourg Pontchartrain, désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la Grande Route St. Jean, 30 pieds dans le fond sur 100 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté et 100 pieds 3 pouces de l'autre, et le lot No. 2, adjacent au lot ci-dessus, mesure 30 pieds de face à la dite Grande Route St. Jean, 30 pieds dans le fond, sur une profondeur de 104 pieds 7 pouces sur un côté, 100 pieds 11 pouces sur l'autre ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres K, L, M et N, dans l'ilet borné par les rues Maurepas, Encampement, Fortin et Sauvage : les lots K et M mesurent 30 pieds de face à la rue Maurepas, sur 75 pieds de profondeur et les lots L et N, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Fortin, sur une profondeur de 75 pieds (pieds français), entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, au frais des acquéreurs.

25juil—25, 1,8,15,22,29

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Succession d'Alfred F. Jones, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux 13 rue Carondelet—MERCREDI, 9 septembre 1885, à 10 heures et demie A. M., au local No 394 rue Prytania, dans le Quatrième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division "C," le dit ordre est en date du 27 août 1885, dossier No 14,418, pour le compte de la succession de A. F. Jones, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un lot de meubles de maison, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant, avant livraison.

28 août—28, 30—sept 5, 9.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur.

Résidences Cottages et encoignure pour groceries,

Sur les rues Gravier, Perdido, Claiborne, Clara et St. Jane,

Toutes bien situées et dans le Premier District, près du marché Claiborne.

Dans l'affaire de la succession de Jas. McLaughlin, vs. succession de Catherine McLaughlin.

—Dossier No 14,894—

Ainsi que dans l'affaire de la succession de James McLaughlin vs. la succession de Catherine McLaughlin,

—Dossier No 15,006—

Vente à l'encan, pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à deux jugements et ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un jugement et ordre par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Division "D," rendu le 20 juillet 1885 et signé le 24 juillet 1885, Dossier 14,894 dans l'affaire de La Succession de James McLaughlin vs. La Succession de Mme Catherine McLaughlin, et un jugement et ordre par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Division "C," rendu le 5 août 1885 et signé le 12 août 1885, Dossier No. 15,006 dans l'affaire de La Succession de James McLaughlin vs. La Succession de Catherine McLaughlin, pour effectuer un partage, il sera vendu—

Premier District.

1° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 461 borné par les rues Gravier, Perdido, St-Jane et Bolivar, désigné par le No 1, et mesure 32 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur et de face sur la rue St-Jane de 120 pieds, et forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jane. Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, connu comme Nos 398 et 398½ rue Gravier, ayant deux chambres et une cuisine sur chaque côté, cuve, hangar, lieux d'aisances, et loué à $8 par mois chaque côté ou $16 par mois pour le tout.

Ainsi qu'un cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises dans le fond du lot, connu comme Nos. 102 et 104 rue St. Jane, ayant 2 chambres et une cuisine, cave sur chaque côté, hangar, lieux d'aisances, rapportant $7 par mois chaque côté. Toutes les bâtisses sur le dit lot rapportent $30 par mois.

2° **Un autre certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la susdite propriété décrite et adjacent dans le fond, désigné par le No. 2 et mesure 30 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue St. Jane sur une profondeur de 122 pieds, 7 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, avec mansarde et couvert en ardoises, connu comme Nos 106 et 108 rue St-Jane, ayant 3 chambres et une cuisine, lieux d'aisance, hangar sur chaque côté, cuve, etc., rapportant $8 par mois chaque côté ou $16 pour le tout.

3° **Un autre lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet et adjacent à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné comme No 3, original No 30, et mesurant 30 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue St-Jane sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en briques à deux corps de logis avec mansarde, élevé de terre, le tout couvert en ardoises, connu comme les Nos 110 et 112 rue St Jane, avec une cuisine en bois à deux étages, ayant six chambres de chaque côté, cuve, lieux d'aisance, hangar ; loué à $10 par mois ou $20 pour le tout par mois.

4° **Un autre lot de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet et adjacent à la propriété ci-dessus dernièrement décrite, désigné comme le No 4, original No 29, et mesurant 30 pieds 5 pouces 7 lignes de face rue St Jane sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces 5 lignes.

Etant la même propriété acquise par James McLaughlin de Laurent Mo... conformément à un acte pardevant Michel Gernon, notaire, le 30 septembre 1850.

Toutes les mesures sont entre lignes parallèles et au pied américain.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, et un cottage couvert en ardoises avec deux chambres et une cuisine, hangar, lieux d'aisances, cuve, etc., connue comme No 114 rue St-Jane, loué à ... par mois.

5° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St Jane, Perdido et Poydras désigné par le No 7 et mesurant 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur et face à la rue Perdido de 99 pieds 7 lignes et 92 pieds 8 pouces et 1 ligne sur l'autre côté près du lot No 8, et forme l'encoignure des rues Claiborne et Perdido.

Les améliorations comprennent un cottage en bois sur l'encoignure, connu comme le No 224 rue Perdido en usage par une grocerie, avec deux chambres, lieux d'aisance, cuve, hangar, gaz, etc., et loué à $20 par mois, ainsi qu'un cottage en bois à deux corps de logis, connu comme les Nos 226 et 226 1|2 rue Perdido, ayant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, loué à $5 chaque côté ou $10 par mois pour le tout.

Ainsi qu'un cottage en bois simple adjacent au même dans l'extrême fond du lot, connu comme le No 228 rue Perdido, et ayant 2 chambres, hangar, lieux d'aisances, cuve, rapportant $8 par mois ou $36 par mois pour le tout ou ...

6° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Perdido et Clara, désigné comme lot No. 4 et mesurant 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne, 33 pieds 1 pouce ... lignes de face à la rue Clara sur une profondeur et de face à la rue Perdido de 130 pieds 7 pouces et 9 lignes, et 117 pieds ... pouces et 2 lignes qui le divise du lot No. ... et forme l'encoignure des rues Claiborne, Perdido et de Clara et Perdido.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, avec une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, faisant face aux rues Claiborne et Clara ayant 4 chambres sur chaque côté, cuve, hangar connu comme les Nos 95 et 95 1|2 rue Claiborne et les Nos 134 et 134 1|2 rue Clara, rapportant de $8 à $10 chaque côté par mois, ou à peu près $36 par mois pour le tout.

7° **Un autre certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que la propriété décrite en dernier lieu, désigné par le lot No. 3, et mesurant 32 pieds 9 pouces 1 lignes de face à la rue Claiborne, 33 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Clara sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces et 2 lignes attenant au lot No. 4, et 101 pieds 5 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne latérale attenant au lot No. 2.

Les améliorations comprennent une résidence (cottage) en bois à deux corps de logis recouverte en ardoises, sur chacune des rues Claiborne et Clara, de construction et de dimensions pareilles semblables ; chaque résidence a 4 chambres, hangars, lieux d'aisance, etc. désignées par les Nos. 93 et 93 1|2 rue Claiborne, et Nos 132 et 132 1|2 rue Clara et rapportant le même revenu $8 et $10 chacun ou environ $36 par mois.

8° **Un certain terrain**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No. 430, borné par les rues Perdido, Poydras, Clara et Claiborne, désigné par le lot No 1, et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade à la rue Clara de 100 pieds, et formant le coin des rues Perdido et Clara.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages recouverte en ardoises, à l'encoignure, désignée par le No 138 rue Clara, avec grocerie au rez-de-chaussée et environ 4 ou 5 chambres, cuve et hangars, rapportant à peu près $22 par mois. Et une maison en bois à deux corps de logis, recouverte en ardoises, dans le fond du terrain désignée par les Nos 142 et 142½ rue Clara, contenant 4 chambres, hangar, lieux d'aisance de chaque côté, cuve, etc., et rapportant $17 par mois ou environ $39 par mois pour le tout. Toutes les dimensions ci-dessus sont au pied américain et toutes plus ou moins d'après les plans faits par W. C. Williams, voyer, en date août 1885, et exposés au lieu de la vente.

CONDITIONS.—Comptant en passant les titres 10 0|0 devant être payé au comptant sur les lieux et les acquéreurs devant assumer en sus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 août—14, 16, 23, 30—sept 6, 13, 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois à deux étages.

No. 44 rue S. Liberté.

Propriété améliorée No 236 rue Howard.

Terrain Nu rue Johnson.

A l'encan, au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 5 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, en date du 29 juillet 1885 No 14,791, du dossier, pour le compte de la succession de feu Esau Carter, il sera vendu à l'encan—

1° Un **terrain de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Common et Gasquet, désigné par le lot No. 7 et mesurant 24 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent **une résidence en bois à deux étages**, recouverte en ardoises, avec dépendances à deux étages, recouverte en ardoises, désignée par le No. 44 South Liberté, contenant 8 chambres, hangar, recouvert en ardoises, cuve, hydrant, cour pavée, etc., et louée à $20 par mois.

2° **L'intérêt indivis d'un quart** dans un **certain terrain**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (sujet à certains droits d'usufruit énumérés ci-dessous) situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Julie et Cypress, connu comme terrain No. 217, mesurant 35 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent **Trois maisons en bois à deux étages**, avec hangars dans le fond, et une cuve, désignées par le No. 226 rue Howard et attenant à l'Eglise Africaine Baptiste ; les maisons contiennent ensemble 8 chambres. Sur la troisième maison à l'arrière de la rue Howard, il y a le droit d'usufruit d'occupation en faveur de Anna Maria Elizabeth Thomas, fille de Christina Rich, femme de Harrison Williams, durant sa vie naturelle.

3° **L'intérêt indivis de un quart** à un **certain terrain nu**, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Julia et Cypress, désigné par le No. 13 et mesurant 26 pieds 4 lignes à la rue Johnson sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Conditions—Comptant en passant les titres ; 10 0|0 devant être payés au comptant sur les lieux.

Les acquéreurs devront assumer, en sus de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
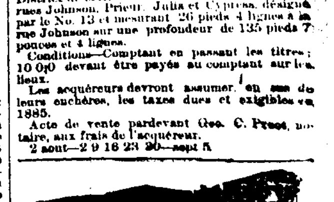
2 août—2 9 16 23 30—sept 5